

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS**

Séance du 27 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 21 novembre 2025
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mme ROUSSET C..

Absents : Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir M. CHOUIN J-F., M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A., Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Secrétaire : Mme Karen BAUDRY

2025.86 – Association SAT : subvention exceptionnelle 2025

M. Bernard CROCHET, président de Soullans Animation Tourisme et Mme CARIOU Jacqueline, trésorière de Soullans Animation Tourisme, sont invités à quitter la salle pendant le débat.

Le conseil municipal est informé que l'association « Soullans Animation Tourisme » a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle dans le cadre de la projection du film « Le Dernier Loup » à destination des habitants de la commune de Soullans soumis par le Conseil des Sages et par le CME

Le coût engagé pour cet évènement est de 428,25 €. Il est donc proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle à la hauteur du montant précédemment cité.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2121-29

Vu le budget primitif ou décision modificative

Considérant la demande formulée par l'association

Considérant l'intérêt communal du projet

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle à l'association « Soullans Animation Tourisme » d'un montant de 428,25 euros correspondant au coût de l'achat et droit de diffusion du film et le remboursement des lots alloués,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants aux dépenses seront prélevés à l'article 65748 du budget principal de l'exercice en cours,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à la présente délibération

VOTE :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

